

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le 14^e jour de janvier 2025 à compter de 19:30 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents :

Mesdames les conseillères:

Brigitte Caron

Line Jacques

Ginette Plante

Messieurs les conseillers:

Jean-Pierre Lebel

Anthony Hallé

Stanley Bélanger

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents. Il en profite également pour souhaiter une bonne et heureuse année 2025 à tous les citoyens et citoyennes.

01-01-2025

2. Adoption de l'ordre du jour.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en retirant le sujet suivant :

6.2 Engagement d'un journalier et opérateur.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert.

02-01-2025

3.A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

03-01-2025

3.B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

04-01-2025

a) **Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE ratifier les dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier pour le mois de décembre 2024 au fonds d'administration pour un montant de 369 826,27 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier -trésorier

05-01-2025

b) **Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter et de payer les comptes du mois pour un montant total de 175 631,07 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

06-01-2025

Demande de l'École secondaire Bon-Pasteur.

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire Bon-Pasteur désire mettre en place une concentration hockey/golf;

CONSIDÉRANT QUE cette concentration offrira aux jeunes participants.es un total de 26 visites au Centre Rousseau d'une durée de 3h30 chacune au cours de l'année scolaire 2025-2026, soit l'équivalent de 91 h de location de glace;

CONSIDÉRANT QUE l'École demande à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli de réduire les coûts de location de glace de l'aréna afin de maintenir l'inscription à cette nouvelle concentration au plus bas coût possible;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli offre les heures de glace à l'École secondaire Bon-Pasteur au tarif préférentiel scolaire de 113 \$/h au lieu de 178 \$/h.

07-01-2025

Demande du Club sportif Lac Trois-Saumons.

CONSIDÉRANT QUE le Club sportif Lac Trois-Saumons entend déposer un projet au MTQ pour la reconstruction du pont de la Trans-Québec 5 sur la rivière Trois-Saumons afin d'assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet de reconstruction est estimé à 114 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Club demande aux municipalités de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli de l'aide technique afin de diminuer le coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend contribuer par le biais des travaux publics en fournissant 3 voyages de gravier et assurer le transport des résidus du vieux pont vers un écocentre selon la disponibilité des ressources.

4.3 Correspondance.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux

Autres

Comité du Père Noël	Remerciements.
Ministère de la Culture et des Communications	Aide financière de 50 000 \$, entente de développement culturel 2025-2026-2027.
MRC de L'Islet	Règlement numéro 04-2024, modifiant le règlement de contrôle intérimaire de remplacement 01-2024 encadrant l'implantation d'éoliennes commerciales sur le territoire de la MRC de L'Islet.
MRC de L'Islet	Réponse à la résolution no : 269-10-2024 concernant l'élargissement du mandat du préventionniste.
MRC de L'Islet	Résolution d'appui- droit de passage pour les sentiers de motoneige 2024-2025.
MRC de L'Islet	Répartition des quotes-parts pour 2025.
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	Accusé réception de la résolution 319-12-2024, demande d'un passage pour piétons, route de l'Église devant la Coopérative La Paix.
Revue VieLien	Publication hiver 2024.

4.4 Présentation et dépôt d'un projet de règlement visant à adopter les taux de taxation pour l'année 2025.

Madame Ginette Plante procède au dépôt du projet de règlement de taxation suivant :

<u>Taxes</u>	<u>Taux du 100 \$/évaluation ou montant fixe</u>
Taxe foncière générale	0,855 \$
Vidange fosses septiques	317 \$
DAE à l'ensemble	0,0008 \$
DAE réseau	0,0119 \$
Camions et machinerie	0,0040 \$
Travaux asphaltage et ponceau 2021	0,0122 \$
Camion déneigement et protection civile- fixe	20 \$
Infrastr. Fournier et Verreault-réseau	0,0140 \$
Infrastr. Fournier et Verreault-réseau fixe	20 \$
Infrastr. chemin du Moulin-réseau	0,0012 \$
Infrastr. chemin du Moulin-résident	0,0613 \$
Infrastr. chemin du Moulin- fixe	500 \$
La Vigie	0,0055 \$
La Vigie- fixe	15 \$
Service d'eau- fixe	175 \$
Service d'eau (consommation résidentielle)	0,80 \$/m ³
Service d'eau (consommation autres)	1,00 \$/m ³
Service eau chemin du Moulin- fixe	200 \$
*Service d'eau selon la consommation	2,35 \$/m ³
Service d'égout fixe	150 \$
Service d'égout chemin du Moulin- fixe	130 \$
Service matières résiduelles- fixe	210 \$
Financement aréna	0,0148 \$
Infrastr. Faucher, chemin du Roy O, Quai-réseau	0,0195 \$
Infrastr. Faucher, chemin du Roy O, Quai-fixe	20 \$

4.5 Aides financières aux organismes pour l'année 2025.

08-01-2025

Aide financière au Hockey mineur.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser au **Hockey mineur** l'équivalent d'un montant maximal de **35 000 \$** pour l'année 2025 sous forme d'un tarif préférentiel de location de glace à **66,12 \$/h** +taxes pour les activités régulières (maximum de 426 heures) et de **60,91 \$/h** +taxes pour les activités de tournois (maximum de 184 heures).

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier -trésorier

09-01-2025

Aide financière au Club de patinage artistique.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser au **Club de patinage artistique** l'équivalent d'un montant maximal de **13 500 \$** pour l'année 2025 sous forme d'un tarif préférentiel de location de glace à **66,12 \$/h** + taxes pour les activités régulières (maximum de 237 heures) et de **60,91 \$/h** + taxes pour la fin de semaine de la Compétition Invitation Côte-du-Sud.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

10-01-2025

Aide financière au comité des Mariniers.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une aide financière au fonctionnement de **1 000 \$** pour l'année 2025 au comité des Mariniers selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

11-01-2025

Aide financière à la Fabrique Saint-Jean-Port-Joli.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une aide financière de **5 500 \$** à la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli pour l'année 2025 selon le calendrier établi en fonction des éléments suivants :

2 000 \$ pour prêt d'un local de musique.
1 500 \$ pour antenne Wi-Fi.
2 000 \$ sur présentation de factures pour l'entretien de l'église.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

12-01-2025

Aide financière au Centre socioculturel Gérard-Ouellet.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une aide financière au fonctionnement de **35 000 \$** plus taxes au Centre socioculturel Gérard-Ouellet pour l'année 2025 selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

13-01-2025

Aide financière à la COFEC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser à la COFEC une aide financière de **187 000 \$** pour l'année 2025 selon le calendrier établi et la répartition suivante :

Aide financière au fonctionnement des Fêtes : 117 000 \$
Aide financière pour les salaires et l'administration : 70 000 \$

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

14-01-2025

Aide financière à la Corporation du Parc nautique.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser à la Corporation du Parc nautique une aide financière au fonctionnement de **8 074 \$** pour l'année 2025 ainsi qu'un montant de **15 000 \$** pour le projet en lien avec la stratégie maritime selon le calendrier établi. Un montant supplémentaire de **20 000 \$** sera versé, sur présentation de factures, pour une étude de faisabilité visant à corriger le problème récurrent d'envasement.

DE verser une aide financière de **6 926 \$** équivalente au montant du compte de taxes en soustrayant les taxes de services suivantes: aqueduc, égouts, matières résiduelles.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

15-01-2025

Aide financière à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une aide financière au fonctionnement de **5 000 \$** pour l'année 2025 à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé selon le calendrier établi.

DE verser une aide financière* de **11 498 \$** équivalente à:

- la taxe foncière sur les bâtiments (excluant l'asphaltage 27 900 \$).
- la taxe pour les matières résiduelles.

*Cette aide financière est renouvelée pour les années 2023 à 2027.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

16-01-2025

Aide financière aux Amis du Port-Joli.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une aide financière de **3 000 \$** aux Amis du Port-Joli sur présentation de factures.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

17-01-2025

Aide financière au Cercle des Fermières.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser au Cercle des Fermières une aide financière au fonctionnement de **3 000 \$** pour l'année 2025 selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

18-01-2025

Aide financière à la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser à la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet une aide financière **de 7 000 \$** pour l'année 2025 dédié au local Dépano-Meubles selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

19-01-2025

Aide financière au comité de la fête du Père Noël.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une aide financière au fonctionnement de **1 000 \$** pour l'année 2025 au comité de la fête du Père Noël selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphén Lord, directeur général et greffier-trésorier

20-01-2025

Aide financière à la Maison des jeunes de L'Islet-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une aide financière au fonctionnement de **16 500 \$** à la Maison des jeunes de L'Islet-Nord pour l'année 2025 selon le calendrier établi.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphén Lord, directeur général et greffier-trésorier

21-01-2025

Aide financière au Club de golf Trois-Saumons.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser au Club de golf Trois-Saumons une aide financière de **10 000 \$**, sur présentation de factures, visant le remplacement de certains équipements et un autre montant de **10 000 \$** pour un partenariat en saison hivernale pour l'année 2025 selon le calendrier établi.

DE verser une aide financière de **6 000 \$** en lien avec la taxe foncière.

Pour y avoir accès, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2025, un rapport faisant état de la façon dont l'aide financière municipale 2024 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

22-01-2025

Aide financière à Fleuve Espace Danse.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une aide financière de **5 000 \$** pour l'année 2025 à Fleuve Espace Danse selon le calendrier établi pour le projet Essences et Être de bois.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier -trésorier

23-01-2025

Aide financière au Salon du livre.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser une aide financière de **1 000 \$** pour la tenue du Salon du livre en 2025 selon le calendrier établi.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

24-01-2025

Aide financière à Vie Active.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser à Vie Active une aide financière au fonctionnement de **2 000 \$** pour l'année 2025 selon le calendrier établi.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

25-01-2025

Aide financière au Journal l'Attisée.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser au journal l'Attisée une aide financière de fonctionnement de **2 500 \$** pour l'année 2025 selon le calendrier établi.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

26-01-2025

Aide financière à Soupe au Bouton.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser à Soupe au Bouton une aide financière de **5 000 \$** pour l'année 2025 pour aider au paiement de leur loyer selon le calendrier établi.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

27-01-2025

Aide financière à la Commission touristique du Port-Joli.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser à la Commission touristique du Port-Joli une aide financière de **2 000 \$** pour l'année 2025 afin de mettre en place une nouvelle programmation.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

28-01-2025

4.6 Augmentation salariale des employés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accorder une augmentation salariale de 3.5 % pour l'année 2025 (à compter de la 1^{ère} période de paie dont les heures ont été travaillées à compter du 1^{er} janvier) à tous les employés municipaux dont le salaire pour 2025 n'a pas

été fixé par une résolution particulière.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

29-01-2025

4.7 Augmentation salariale des membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accorder une augmentation de 3.5 % au salaire des membres du conseil pour l'année 2025 (à compter de la 1^{ère} période de paie).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

QU'un montant de 100 \$ par mois s'ajoutera aux salaires des maires suppléants en cours d'année en lien avec les fonctions supplémentaires qui leur seront dévolues.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

30-01-2025

4.8 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier et son adjoint.e à faire des placements durant l'année 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à effectuer des placements durant l'année 2025. En cas d'absence, son adjoint.e est également autorisé à effectuer des placements.

31-01-2025

4.9 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier et son adjoint.e à signer des documents à la S.A.A.Q. pour l'année 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphen Lord à signer les documents avec la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'année 2025 au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dont le **numéro de dossier est le #13429675**. En cas d'absence, son adjoint.e et le directeur des travaux publics sont également autorisés à signer les documents.

32-01-2025

4.10 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier et son adjoint.e à signer les documents au nom de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à signer les documents au nom de la municipalité pour l'année 2025. En cas d'absence, son adjoint.e est également autorisé à signer les documents.

Cette résolution vise également la nouvelle entente entre l'UMQ et la municipalité dans le cadre des mutuelles de prévention en santé et sécurité au travail.

33-01-2025

4.11 Entretien de l'immeuble au 20 chemin du Roy Est.

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a besoin d'une personne pour approcher les bacs de matières résiduelles près de la rue les jours de collecte ainsi que la tonte de pelouse durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Clermont Chouinard est disposé à s'occuper des bacs à chaque semaine ainsi que l'entretien de la pelouse pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mandater monsieur Clermont Chouinard durant l'année 2025 pour s'occuper des bacs de matières résiduelles pour un montant forfaitaire de 600 \$ et l'entretien de la pelouse pour un montant forfaitaire de 325 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

34-01-2025

4.12 Hausse du prix des loyers au 20 chemin du Roy Est.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le prix de tous les loyers au 20 chemin du Roy Est soit majoré de 4 % par mois à compter du 1^{er} juillet 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

QUE les loyers profitant du programme de supplément au loyer augmenteront de 1 %.

35-01-2025

4.13 Renouvellement de la marge de crédit de 500 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE renouveler pour 2025 la marge de crédit de 500 000 \$ à la Caisse

Desjardins du Nord de L'Islet.

36-01-2025

4.14 Services professionnels visant la réfection des routes Elgin, Caronette et Marichon.

CONSIDÉRANT QUE la firme Pluritec a déposé en mai 2023 son plan d'intervention en infrastructures routières locales pour l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend entreprendre la réfection des routes Elgin, Caronette et Marichon puisque celles-ci sont classées comme prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE la route Elgin est partagée en plusieurs endroits avec la municipalité voisine de Saint-Roch-des-Aulnaies et que par conséquent, les coûts de la réfection de celle-ci seront répartis au prorata du nombre de mètres pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc. a déposé une offre de services professionnels pour amorcer la planification en vue de déposer une demande d'aide financière en 2025 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de l'Islet, certaines routes s'avèrent admissibles à une aide financière provenant du gouvernement du Québec en permettant à la Municipalité de réaliser un projet d'infrastructures routières d'un montant maximal de 5 000 000 \$ avec une aide financière représentant 80 % du coût des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels déposée comprend notamment le relevé d'arpentage, diverses analyses, les plans et devis pour aller en appel d'offres ainsi que la demande de subvention au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé pour les services professionnels aux deux municipalités voisines est de 33 000 \$ chacune plus les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à **Tetra Tech QI inc.**, de gré à gré puisque les deux municipalités partagent un même tronçon de route ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'offre de services professionnels de **Tetra Tech QI inc.** au montant de **33 000 \$** plus taxes visant la réfection des routes Elgin, Caronette et Marichon.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

37-01-2025 **4.15 Transfert d'un montant de 13 500 \$ du surplus non-affecté vers le surplus affecté au développement industriel.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE transférer un montant de 13 500 \$ du surplus non-affecté vers le surplus affecté au développement industriel.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

38-01-2025 **4.16 Marge de crédit provisoire en lien avec le règlement d'emprunt 839-24 pour le préau au Domaine de Gaspé.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander à la Caisse du Nord de L'Islet d'ouvrir une **marge de crédit temporaire de 336 352 \$ pour le règlement d'emprunt 834-24** visant la construction d'un préau au Domaine de Gaspé.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'ouverture de cette marge de crédit.

39-01-2025 **4.17 Adoption du budget révisé 2024 de l'ORH de la MRC de L'Islet.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter les prévisions budgétaires révisées 2024 de l'ORH de L'Islet et de verser un montant de **3 410 \$** comme contribution au déficit de fonctionnement pour **l'ensemble immobilier 02694** (rue Perrault) et un montant de **20 504 \$** pour **l'ensemble immobilier 01663** (rue Jacques-Chouinard).

DE plus, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

Cette résolution abroge la résolution 283-11-2024.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, directeur général et greffier-trésorier

40-01-2025

4.18 Résolution d'appui pour un conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches.

CONSIDÉRANT QUE notre territoire est vaste, qu'il couvre 136 municipalités en milieu rural, urbain et périurbain avec des particularités et aspirations spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE les défis et les besoins de notre région en matière de développement culturel imposent des actions et des services spécifiques correspondant à notre réalité propre ;

CONSIDÉRANT QUE Chaudière-Appalaches est l'une des deux seules régions à ne pas avoir son propre conseil régional de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE les conseils régionaux de la culture ont le rôle de soutenir le milieu culturel dans chacune des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un conseil régional de la culture propre à la Chaudière-Appalaches permettra de se donner les moyens de soutenir et d'accompagner les artistes et les organismes de notre région, de cibler nos véritables besoins et de trouver ensemble des solutions adaptées à nos réalités régionales pour développer nos milieux artistiques, culturels et patrimoniaux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli appuie l'organisme Culture Chaudière-Appalaches dans sa démarche de fondation et de reconnaissance à titre de conseil régional de la culture de la Chaudière-Appalaches, et ce, pour promouvoir le développement culturel de notre région et valoriser notre identité culturelle dans toute sa diversité.

QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Bernard Drainville, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications ainsi qu'aux députés de la région de la Chaudière-Appalaches.

QUE cette résolution soit transmise au comité fondateur de Culture Chaudière-Appalaches.

41-01-2025

4.19 Remboursement d'honoraires d'architectes à la COFEC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser à la COFEC un montant de 10 548,66 \$ afin de rembourser des frais de service d'architecture. Ce montant sera payé à même le surplus accumulé affecté pour les œuvres et musée.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de

Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

42-01-2025 **4.20 Contrat d'évaluation des œuvres de la famille Belzile.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 200-07-2024 accordait un contrat d'évaluation à madame Annie Cantin pour l'évaluation des œuvres remises à la municipalité par la famille Belzile;

CONSIDÉRANT QUE depuis, madame Cantin est décédée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser à la succession de Annie Bonhomme Cantin un montant de 7 500 \$ pour l'évaluation des œuvres de la famille Belzile. Ce montant sera payé à même le surplus accumulé affecté pour les œuvres et musée.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

5. VIE COMMUNAUTAIRE :

43-01-2025 **5.1 Engagement de personnel à l'aréna.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager monsieur Maxime Duheron à titre de préposé à l'aréna selon le salaire et les conditions établies à compter du 19 novembre 2024.

D'engager madame Marie-Pier Fortin à titre de préposée au casse-croûte selon le salaire et les conditions établies à compter du 4 janvier 2025.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

44-01-2025 **5.2 Engagement de personnel à l'entretien.**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jeffrey Boivin a démissionné de son poste à l'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager monsieur Richard Chartrand à titre de préposé à l'entretien de la Vigie et du Centre Rousseau selon le salaire et les conditions établies à compter du 6 janvier 2025.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

45-01-2025 **5.3 Nomination de nouveaux membres au comité de la bibliothèque.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer les personnes suivantes au comité de la bibliothèque :

Mme Joanie Lévesque
Mme Julie Chouinard

46-01-2025 **5.4 Modification des heures de travail de la responsable de location des salles.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De modifier l'horaire de travail de la responsable de location des salles en ajoutant 4 heures par semaine à compter du 12 janvier 2025.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

47-01-2025 **5.5 Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour 2025-2027.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a déposé une demande de participation financière au ministère de la Culture et des Communications pour l'élaboration d'une nouvelle entente de développement culturel 2025-2027;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches a répondu positivement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la somme allouée par ministère de la Culture et des Communications totalise 50 000 \$ et que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli doit investir une contrepartie équivalente pour signer une entente cumulative de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à investir un montant de 50 000 \$ dans cette nouvelle entente de développement culturel, et ce, à raison

de 16 666.67 \$ par année, pour les années 2025 à 2027, afin de réaliser les actions qui seront déposées.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

6. TRAVAUX PUBLICS:

48-01-2025

6.1 Achat d'équipement de déneigement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 293-11-2024, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a loué un tracteur pour le déneigement de son réseau routier pour la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même résolution, la municipalité entendait acheter des équipements accessoires au tracteur selon une liste déposée dans la proposition du 21 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Bossé peut récupérer la pelle mécanique sur roues en offrant un crédit de 25 000 \$ sur l'achat d'équipements à neige tel que déposé dans la proposition du 21 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut acheter les équipements à neige suivants compatibles avec le tracteur pour un montant de 90 000 \$ plus les taxes en tenant compte du crédit offert pour la revente de la pelle mécanique sur roues;

- Gratte Cotech
- Roues à neige
- Souffleur Beaulieu

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à **Groupe Bossé**, de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De faire l'achat de trois (3) équipements à neige compatibles avec le tracteur pour un montant de **90 000 \$** plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget

permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

6.2 **Engagement d'un journalier et opérateur.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. **SERVICE INCENDIE:**

49-01-2025

7.1 **Achats d'appareils respiratoires.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a planifié l'achat de 12 appareils respiratoires pour le service incendie par le biais de son plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 à raison de 4 appareils par année (40 000 \$ par année);

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a demandé des prix auprès de trois compagnies spécialisées dans le domaine et que la proposition de Boivin et Gauvin inc. est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE les prix en vigueur chez Boivin et Gauvin inc. font en sorte qu'il y a lieu d'acheter un appareil supplémentaire en 2025 tout en respectant le plan triennal d'immobilisation adopté;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à **Boivin et Gauvin inc.**, de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De faire l'achat de cinq (5) appareils respiratoires auprès de Boivin et Gauvin inc. pour un montant de **41 519,30 \$** plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

8. **AUTRES SUJETS**

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

50-01-2025

10. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE lever l'assemblée à 20 :15 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Précisions demandées sur le versement de subventions assorties de certaines conditions (exemple : présentation de factures)
- Commentaires sur l'augmentation salariale 2025 des employés.ées et des élus.es.
- Travaux d'asphaltage hors périmètre urbain en 2025.
- Partenaire financier dans le dossier du préau au Domaine de Gaspé.